CENTRE SOCIAL DE VILLARS
04.77.93.23.18
ACCUEIL@CSVILLARS42.FR
5 RUE DE MARTHOUREY– VILLARS

Marché Créatif de Noël

Vendredi 27 Novembre 2026 de 14h00 à 19h00

Samedi 28 novembre 2026 de 10h00 à 18h00

Salle de la Libération : 3 Rue de l'Hôtel de Ville 42390 VILLARS

Règlement du « Marché Créatif de Noël du Centre Social de Villars »

ARTICLE 1 : PRESENTATION DU MARCHE CREATIF DE NOEL

Le Centre Social de Villars est l'organisateur du Marché Créatif de Noël. Le présent règlement détermine les conditions de participation.
Cette manifestation a été créée en 2011. Elle a pour objectif le développement durable et la solidarité locale :
- Stimuler l'esprit de créativité et de convivialité, en attirant et séduisant le plus grand nombre possible de visiteurs en affichant des prix raisonnables ;
- Permettre à des créateurs locaux d'exposer, de vendre leurs réalisations et de **valoriser le savoir-faire artisanal.**
C'est un « petit » marché organisé en partie par des bénévoles où chacun s'engage à faire que ce temps reste convivial. Des animations familiales sont proposées ainsi que la présence du Père Noël. Les ventes de la buvette et du repas du samedi midi participent à la solidarité locale, en reversant les bénéfices pour des projets de jeunes du Centre Social. **Nous allons réitérer les enveloppes surprises, pour cela nous comptons sur vos petits dons des objets que vous exposez et vendez**.

ARTICLE 2 : EMPLACEMENT ET HEURES DE TENUE DU MARCHE CREATIF DE NOEL

Nous gérons l'attribution de votre emplacement. Dans le but de diversification, l'équipe évitera la succession de stands présentant des produits similaires. Chaque exposant aura deux tables et deux chaises qui ne devront pas être déplacés. La dimension totale des tables est de 120 x 140 cm. Possibilité de demander une grille lors de l'inscription (en fonction des disponibilités). **Prévoir votre matériel pour accrocher vos créations sur les grilles (crochets, chaîne, tissus…).**

L'installation, la décoration, le rangement et le nettoyage de votre stand restent à votre charge, de plus **le scotch est interdit** sur les murs et les grilles. Votre présence est obligatoire sur le stand durant toute la plage d'ouverture de celui-ci ainsi que le **rangement du stand.**

Les objets en vente doivent **avoir un prix affiché** et restent sous la responsabilité de leur propriétaire.

Il est **interdit d'apporter ses propres tables, grilles d'exposition ou portant.**

L'installation de votre stand se fera le **vendredi 27 novembre entre 10h00 et 13h45** dernier délai. (pas d'installation pendant l'arrivée du public)
La vente se fera le **vendredi 27 novembre de 14h00 à 19h00** et **samedi 28 novembre de 10h00 à 18h00** non-stop. (Pas de déménagement tant que le public est présent dans la salle.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toutes les inscriptions au Marché Créatif de Noël se font uniquement en physique au **Centre Social de Villars le vendredi 16 octobre de 18h à 20h**. Il n'y aura pas de pré-inscriptions avant. Vous avez la possibilité de récupérer votre dossier d'inscription par mail (familles@csvillars42.fr), sur le site internet du centre social ou sur nos réseaux sociaux.

A la suite du dépôt de votre dossier, nous vous donnerons une réponse définitive **le lundi 19 octobre** pour votre participation au marché créatif de Noël. Après validation, le contrat vous sera renvoyé par mail. En fonction des places disponibles, des inscriptions pourront se faire sur rendez-vous.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DOCUMENTS A PRODUIRE

Le Marché Créatif de Noël est ouvert aux créateurs amateurs. La vente de produits alimentaires est strictement interdite. Seuls les dossiers complets, seront acceptés (photocopie de la pièce d'identité, chèque de caution, photos des articles qui seront vendus, règlement du stand).
- Maximum 2 vendeurs par stand (1 responsable par stand)
- Être participant à la vente au déballage désignée ci-dessus en tant que : **particulier non professionnel** (Remplir l'attestation sur l'honneur)
- si professionnel, transmettre les informations demandées
- Certifie que les objets mis en vente sont neufs et **créés par moi-même de façon non-industrielle**.

RÈGLEMENT DU STAND : pour rappel : chaque exposant aura un emplacement au tarif de **25 €** pour les **adhérents** et les **non-adhérents** : **30 €**. Un chèque de caution de **50 €** sera demandé à l'inscription pour la **bonne tenue du stand** et le **rangement en fin du Marché Créatif de Noël (rangement table, chaise et grille)**. Le chèque sera rendu seulement à la fin du Marché Créatif de Noël **après 18h,** après validation par nos soins. Nous mettrons à disposition le matériel pour ranger qu'à partir de 18h pour des questions de sécurité.

ARTICLE 5 : ANIMATION DU MARCHE CREATIF DE NOEL

Des bénévoles du centre social animeront des ateliers de création pour les adultes et enfants : le vendredi en fin d'après-midi et le samedi toute la journée.
Le Père Noël passera nous voir dans le week-end en fonction de ses disponibilités.
Nous mettrons à disposition des cadres photo tête pour que le public puisse réaliser des photos de Noël.

Nous proposerons deux animations « Devine boules de Noël » avec des lots à la clé. Le samedi, nous animerons les enveloppes surprises grâce à votre don.

Nous proposerons une animation « Déambulation des lumières », le samedi de 15h à 18h. Nous diminuerons les lumières de la salle. Nous mettrons à disposition des lanternes pour les adultes et des lanternes créatives pour les enfants. L'éclairage de votre stand sera à votre charge. (utilisation des prises possible)

Si vous souhaitez partager vos compétences, vous pouvez proposer une initiation sur des créneaux définis en amont. Vous pouvez proposer 4 tarifs : 0,1 ,2 et 3 €. Les montants récoltés vous seront entièrement distribués. N'hésitez pas à nous le dire lors de l'inscription si cela vous intéresse

ARTICLE 6 : COMPORTEMENT DE L'EXPOSANT

L'exposant s'engage à respecter le bon déroulement de l'événement en ayant un comportement adapté ne dérangeant nullement les ventes sur les autres stands, les déambulations et les créations. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher des personnes organisatrices.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITES

Le Centre Social de Villars dégage sa responsabilité quant aux accidents pouvant résulter de l'exercice des activités des exposants. Ces derniers devront obligatoirement être assurés pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer à des tiers. En aucun cas, le Centre Social de Villars ne peut être tenu responsable en cas de vol, perte et détérioration.

ARTICLE 8 : INFRACTION AU REGLEMENT

Toute infraction au règlement et aux présentes prescriptions pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate du Marché Créatif de Noël et entraînera l'encaissement du chèque de caution.

ARTICLE 9 : ANNULATION

Il n'y aura pas de remboursement pour les exposants qui annulent leur présence au Marché Créatif de Noël quel que soit le motif.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR À COMPLÉTER :

Je, soussigné(e), Madame/Monsieur ..... déclare avoir lu et accepte tous les termes du règlement du Marché Créatif de Noël du Centre Social de Villars joint à ce dossier d'inscription.

Le / / 2026 à ……

Date et signature de l'exposant précédé de la mention « lu et approuvé »	Date et signature de l'organisateur (signature et initiales)

Contrat N° entre le Centre Social de Villars organisateur – et Je, soussigné(e)

Titulaire présent sur le stand durant les 2 jours (une carte d'identité peut vous être demandée le jour du marché)		**Deuxième personne sur le stand**	
Nom		**Nom**	
Prénom		**Prénom**	
Adresse		**Adresse**	
Si professionnel **SIRET**			
Tel portable		**Tel portable**	
Mail		**Mail**	

Merci de remplir le tableau ci-dessous : catégorie principale des objets que vous vendez.

Matériaux (ex : papier, tissus, …)	
Produits confectionnés (ex : cartes, sacs …)	

Option repas : menu (plat + dessert + boisson : 1 café/ thé ou jus) 10€ (règlement par chèque à part)	☐ OUI	☐ NON
Option 1 Grille/ stand (sous réserve de disponibilité)	☐ OUI	☐ NON

RAPPEL DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Pour les exposants : Photocopie recto verso de la carte nationale d'identité (sinon facturation des photocopies : 10cts) ☐
- Chèque de caution : 50€ ☐ Seulement chèque pour la caution
- Règlement du stand : 25€ ☐ ou 30€ ☐ --> **Si professionnel** : Assurance + SIRET Oui ☐ Non ☐
- Photos des articles imprimés ☐
- Payé : Espèces ☐ ☐ CB NOM : ☐ Chèque Numéro de chèque :
- Contrat daté et signé ☐

Vente au déballage organisée par le Centre Social de Villars (5 rue du Marthourey – 42390 Villars) à Villars, le 27 et 28 novembre 2026.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) …….. né(e) le …….. à …….. et domicilié(e) ……, participant non *professionnel* à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- ☐ N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ☐ Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à ……..le, …….

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels.

Fait à ……., le ……..

Signature